

SPORT. ÉDUCATION. FIERTÉ.

RSEQ

LAC-SAINT-LOUIS

BADMINTON
RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE
2016-2017

DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE IMPORTANT À LIRE :
RÉGLEMENTATION ADMINISTRATIVE DU RSEQ LAC-SAINT-LOUIS DE L'ANNÉE EN COURS

Révisée le 15 juin 2016 (CSS 1617-01)

EN TANT QUE QU'ATHLÈTE, ENTRAÎNEUR OU SPECTATEUR DU RSEQ LAC-SAINT-LOUIS,
MON COMPORTEMENT A UN IMPACT SUR MON ECOLE, MON SPORT, MES COEQUIPIERS,
MES JOUEURS, MES ADVERSAIRES, MON ENTRAINEUR, MES PARTISANS ET SUR MOI-MEME.

PARTICIPER AU SPORT ÉTUDIANT, C'EST :

L'ESPRIT SPORTIF

LE RESPECT

LA DIGNITÉ

LE PLAISIR

L'HONNEUR

L'ESPRIT SPORTIF... J'Y CROIS

- ③ Je prends connaissance des règles écrites et non écrites du sport et m'engage à les respecter
- ③ J'accepte toutes les décisions de l'arbitre sans jamais mettre en doute son intégrité
- ③ Je démontre un esprit d'équipe par une collaboration franche avec les coéquipiers et les entraîneurs
- ③ J'aide les coéquipiers qui présentent plus de difficultés
- ③ J'accepte les erreurs de mes coéquipiers car il m'arrive d'en faire également.
- ③ Je me mesure à un adversaire dans l'équité. Je compte sur mon talent et mes habiletés pour tenter d'obtenir la victoire.
- ③ Je refuse de gagner ou de perdre par des moyens illégaux et par tricherie

LE RESPECT... J'Y CROIS

- ③ Je considère un adversaire sportif comme étant indispensable pour jouer et non comme un ennemi.
- ③ J'agis en tout temps avec courtoisie et respect envers les entraîneurs, les officiels, les coéquipiers, les marqueurs, les adversaires et les spectateurs.
- ③ Je suis capable de m'exprimer sans utiliser de langage injurieux, agressif ou irrespectueux
- ③ Je respecte les installations de l'école qui m'accueille pour disputer la partie.
- ③ Je respecte mon engagement envers mes coéquipiers, mes entraîneurs et mon équipe jusqu'au bout.

LA DIGNITÉ... J'Y CROIS

- ③ Je fais preuve de sang-froid et maîtrise mes gestes et mes paroles face aux autres participants.
- ③ Je reconnais dignement la performance de l'adversaire dans la défaite et j'accepte la victoire avec modestie et sans ridiculiser l'adversaire.

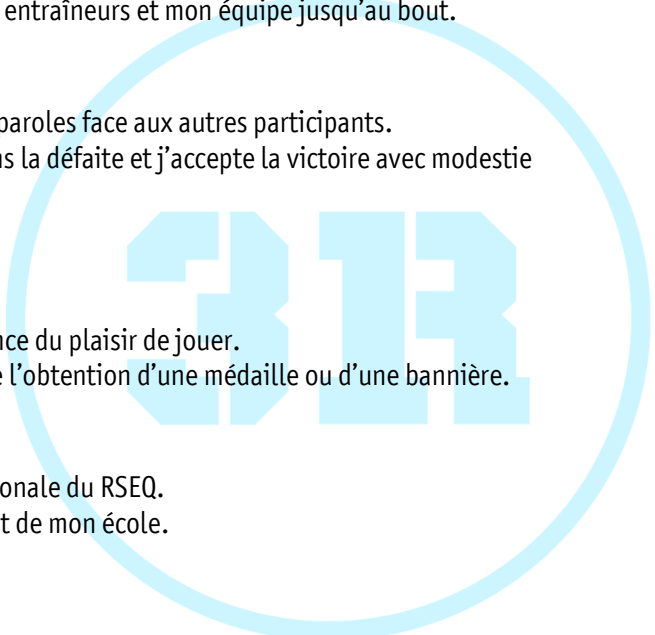
LE PLAISIR... J'Y CROIS

- ③ Je joue pour m'amuser d'abord et avant tout.
- ③ Je considère la victoire et la défaite comme une conséquence du plaisir de jouer.
- ③ Je considère le dépassement personnel plus important que l'obtention d'une médaille ou d'une bannière.

L'HONNEUR... J'Y CROIS

- ③ Je représente mon équipe, mon école et mon instance régionale du RSEQ.
- ③ Je véhicule et projette les valeurs positives de mon sport et de mon école.
- ③ Je fais partie des ambassadeurs de mon école et du RSEQ.

JE SUIS LE RSEQ.



313

Table des matières

1.	Catégories d'âge	4
2.	Surclassement.....	4
3.	Inscription à la ligue	4
4.	Inscriptions des joueurs aux tournois.....	4
5.	Formule de rencontre	4
6.	Transmission des résultats	5
7.	Classement.....	5
8.	Sanctions	5
9.	Mérites	5
10.	Championnat scolaire régional	5
11.	Volant	6
12.	Aide au comité organisateur de tournoi	6

1. CATEGORIES D'ÂGE

- 1.1 Les catégories d'âges sont celles définies à l'annexe 1 de la réglementation régionale administrative du RSEQ Lac-Saint-Louis.

2. SURCLASSEMENT

- 2.1 Un athlète peut être surclassé en double et sans obligation d'être surclassé en simple.
- 2.2 Un athlète surclassé en simple peut revenir à sa catégorie d'origine au prochain tournoi. Toutefois, il accumule des points pour la catégorie dans laquelle il participe.
- 2.3 Un athlète de la division 3 peut être surclassé dans la division 2 pour trois (3) tournois et revenir dans sa catégorie initiale. Cependant, après une quatrième participation dans la division 2, le transfert devient officiel et l'athlète ne pourra retourner dans la division 3.
Une participation est considérée comme une inscription de l'athlète au tournoi.
Ex. : 1) Tournoi en simple.
 2) Tournoi en double et double mixte.
- 2.4 L'athlète qui participe à une épreuve lors du championnat régional D2, ne pourra participer dans cette même épreuve lors du championnat régional D3. *(Nouveau juin 2016)*

3. INSCRIPTION A LA LIGUE

- 3.1 L'inscription des athlètes à la ligue doit être envoyée via S1 avant le premier tournoi. Les athlètes qui ne sont pas inscrits dans les délais ne sont pas éligibles à participer au tournoi.

4. INSCRIPTIONS DES JOUEURS AUX TOURNOIS

- 4.1 L'inscription des joueurs à chacun des tournois doit être envoyée avant la date limite inscrite au calendrier.
- 4.2 Les joueurs doivent être inscrits par ordre de force.
La division d'un joueur est laissée à la discrétion de l'entraîneur selon l'épreuve auquel l'athlète est inscrit.
- 4.3 Pour chaque division, le nombre maximum d'inscription est de :
SIMPLE : 6 joueurs par catégorie par sexe.
DOUBLE : 3 équipes par catégorie par sexe.
DOUBLE MIXTE : 6 équipes par catégorie par sexe.
- 4.4 Pour qu'une catégorie ait lieu, un minimum de 4 joueurs doit être inscrit dans une même catégorie. Toutefois, il sera permis de combiner 2 catégories de même sexe afin de permettre aux athlètes de participer aux tournois. Cependant, les finales seront disputées dans leur catégorie respective.

5. FORMULE DE RENCONTRE

- 5.1 Le nombre de rencontre durant la saison régulière sera déterminé lors de la réunion des entraîneurs.
- 5.2 Pour qu'une rencontre soit inscrite au calendrier et qu'elle ait lieu, il doit y avoir une école hôte et un comité organisateur pour la prise en charge du tournoi.
- 5.3 Tournoi à la ronde : 1 set de 21 points
Demi-finale : 2 de 3 (21-21-21)
Finale : 2 de 3 (21-21-21)

6. TRANSMISSION DES RESULTATS

- 6.1 Les résultats pour chacun des pools et chacune des catégories (annexe A) ainsi que les résultats des finales (annexe B) doivent être acheminés au RSEQ Lac-Saint-Louis par **COURRIEL SEULEMENT**. Les résultats doivent être envoyés dans un délai de 72hrs ouvrables suivant la tenue tournoi.
- 6.2 L'école hôte qui ne respecte pas ce délai sera amendée de 25.00\$ par période de 24h (référence article 22.2.1 de la réglementation administrative du RSEQ Lac-Saint-Louis).

7. CLASSEMENT

- 7.1 Les points suivants sont les mêmes pour la division 2 et pour la division 3, de même que pour les résultats individuels et en équipe :
- Résultats par pool :

Position / Type	Points accordés SIMPLE	Points accordés DOUBLE	Points accordés MIXTE
Premier de pool	6 pts	6 pts	6 pts
Deuxième de pool	5 pts	5 pts	5 pts
Absence d'athlète	Mois 5 pts	Mois 5 pts	Mois 5 pts
Première place	10 pts	12 pts	12 pts
Deuxième place	7 pts	10 pts	10 pts
Demi-finaliste	5 pts	8 pts	8 pts
Quart-finaliste	2 pts	4 pts	4 pts

- 7.2 Les classements individuels seront comptabilisés à titre de référence seulement et seules les épreuves en simple seront comptabilisées.

8. SANCTIONS

- 8.1 Une amende de 10\$ par athlète parviendra à l'école dont les élèves inscrits ne se sont pas présentés. Cette sanction est applicable à chacune des rencontres.

9. MERITES

- 9.1 Division 3 : Bannière d'équipe remise à l'école qui aura cumulé le plus grand nombre de points au courant de la saison et ce, pour les 6 catégories représentées (selon le classement d'équipe).
- 9.2 Division 2 : Bannière d'équipe remise à l'école qui aura cumulé le plus grand nombre de points au courant de la saison et ce, pour les 6 catégories représentées (selon le classement d'équipe).
- 9.3 Championnat scolaire régional : Médailles individuelles (et sélection pour le championnat scolaire provincial)

10. CHAMPIONNAT SCOLAIRE REGIONAL

- 10.1 Pour être éligible au championnat scolaire régional, les athlètes inscrits devront avoir participé au minimum d'un tournoi pendant la saison régulière de la division 2 ou 3.
- 10.2 Lors du championnat scolaire régional, les épreuves suivantes seront présentées :
- Simple féminin
 - Simple masculin
 - Double féminin
 - Double masculin
 - Double mixte

11. VOLANT

Yonex Mavis 350 (blanc ou jaune)

12. AIDE AU COMITE ORGANISATEUR DE TOURNOI

12.1 Le comité organisateur recevra un montant de 25 \$ par/épreuve/sexe/catégorie pour l'organisation d'un tournoi

	S-D2	D-D2	MX-D2	S-D3	D-D3
BF	25 \$	25 \$	25 \$	25 \$	25 \$
BM	25 \$	25 \$		25 \$	25 \$
CF	25 \$	25 \$	25 \$	25 \$	25 \$
CM	25 \$	25 \$		25 \$	25 \$
JF	25 \$	25 \$	25 \$	25 \$	25 \$
JM	25 \$	25 \$		25 \$	25 \$

13. REGLEMENTS

- 13.1 Les règlements officiels de badminton sont ceux de la Fédération québécoise de badminton
- 13.2 Les règlements spécifiques ont préséances sur les règlements officiels.
- 13.3 Les règlements administratifs de du RSEQ Lac-Saint-Louis doivent être respectés.